

République Française - Département du Gard
Arrondissement d'Alès

Registre des délibérations de la commune de
Saint Jean de Serres

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 AVRIL 2026
DÉLIBÉRATION N° D11_220426**

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15 En exercice : 15	L'an 2026 et le 22 avril à 19 heures, le Conseil municipal de Saint Jean de Serres, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Jacqueline JANIEC, Maire. Présents : Jacqueline JANIEC, Elsa DARDON, Alain FAYADA, Susana DESCHAMPS, Denis ASTIER, Daniel ZANÉ, Jean-Claude SOLLAI, Michèle CADORET, Julien LLORET, Vivien BACARESSE, Chloé SIMBILLE, Angélique JOS CERAN, Fabien ENGELIBERT et Damien MIALHE. Procurations : 0 Absente excusée : Aurore JULLIEN Secrétaire de séance : Elsa DARDON
Présents : 14 Procurations : 0 Absents : 1	
Date de la convocation : 16-04-2026 Date d'affichage : 16-04-2026	
Objet : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2026	

Madame le Maire présente la liste des associations de la Commune qui peuvent prétendre à une subvention. Elle demande au Conseil municipal de se prononcer sur le montant maximum des sommes à verser à ces associations si le dossier avec les pièces justificatives qu'elles présenteront est accepté. Le dossier devra présenter un compte rendu détaillé des activités de l'année précédente ainsi que celles envisagées. Le montant versé correspondra aux projets présentés.

ASSOCIATIONS	MONTANTS	Ne prennent pas part au vote en tant que membres de l'association	VOTE POUR
ASC	1.150 €	Fabien ENGELIBERT – Elsa DARDON – Vivien BACARESSE	unanimité
APENEDA	500 €		unanimité
O.C.C.E	300 €		unanimité
COMITÉ DES FÊTES	1.150 €	Damien MIALHE	unanimité
CLUB LE BEL AUTOMNE	350 €		unanimité
SOCIÉTÉ DE CHASSE LA DIANE	200 €	Julien LLORET	unanimité
TOTAL	3.650 €		

Ces subventions seront inscrites à l'article 65748 du budget de la Commune.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Madame le Maire
Jacqueline JANIEC

